

APAX PARTNERS, DES INVESTISSEURS RESPONSABLES

INITIATIVES EN MATIERE D'ESG

En 2011, les deux sociétés de gestion **Apax Partners SAS** et **Apax Partners LLP** décident d'adopter une stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) globale et signent **les PRI** (Principes pour l'Investissement Responsable), s'engageant ainsi à intégrer les critères responsables dans leur gestion et politique d'investissement (www.unpri.org).

PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENT (Les Principes pour l'Investissement Responsable)

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été conçus par un groupe d'investisseurs institutionnels en écho à l'importance croissante des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Parrainée par l'ONU, cette initiative regroupe plus de 3 000 signataires, qui représentent plus de 110Mds\$ d'actifs sous gestion. Elle vise à promouvoir un système financier mondial pérenne et économiquement efficace, qui récompense les investissements responsables à long terme et profite à l'environnement comme à la société toute entière.

Ces **six Principes** sont les suivants :

- Intégrer les questions ESG aux processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- Être un actionnaire actif et intégrer les thématiques ESG aux politiques et procédures en matière d'actionariat.
- Demander aux sociétés en portefeuille de faire preuve de transparence en matière d'ESG.
- Encourager l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements.
- Coopérer pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des Principes.
- Rendre compte des activités et des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Principes.

Les deux sociétés Apax participent activement aux réflexions de place et contribuent au développement des pratiques ESG au sein de la profession du *Private Equity*. À titre d'exemple, **Apax Partners SAS** est membre du Comité de Pilotage de la commission ESG de France Invest (ex-Association Française des Investisseurs pour la Croissance).

Apax Partners SAS est par ailleurs à l'origine, avec quatre de ses confrères, de l'Initiative Carbone 2020 lancée en 2015 pour la lutte contre les effets du changement climatique, premier engagement pris par la profession du *Private Equity* français pour la mesure, la gestion et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des sociétés de leur portefeuille. Cette initiative regroupe à fin 2020 plus de 36 signataires.

L'Initiative Climat International

Lancée en 2015, lors de la COP21, par cinq fonds de capital investissement français dont **Apax Partners SAS**, **l'Initiative Carbone 2020 (Ic20)** a été rebaptisée Initiative Climat 2020 en 2017. Elle est devenue l'Initiative Climat International (iCI) lors de son adoption par les PRI (Principles for Responsible Investment) au Climate Finance Day de novembre 2018. Cette plateforme d'échange permet de mobiliser les acteurs du capital investissement qui souhaitent participer de façon active à la lutte contre le dérèglement climatique. Les signataires mettent en place des outils et des méthodologies concrets et opérationnels pour aider les équipes d'investissement, d'une part, à intégrer les enjeux climatiques dans les phases de décision d'investissement et, d'autre part, à réaliser l'évaluation d'une empreinte carbone. Chaque année, les signataires de l'Initiative Climat 2020 se réunissent au cours d'ateliers de travail sur des thématiques telles que les infrastructures ou la formation et la sensibilisation des managers.

À fin 2020, 36 signataires (représentant plus de 40 % des montants gérés par le capital investissement français) avaient rejoint l'IC France. Le soutien des PRI depuis 2018 donne une visibilité internationale et une reconnaissance forte à cette démarche engagée par les acteurs du capital investissement français.

APPROCHE ET ORGANISATION EN MATIERE D'ESG

Les deux sociétés Apax Partners ont affecté des ressources dédiées pour déployer et piloter leur plan d'action ESG :

- pour **Apax Partners SAS**, un associé définit la politique ESG et une responsable ESG est chargée de sa mise en œuvre au sein de la société de gestion et du pilotage au sein des entreprises du portefeuille ;
- pour **Apax Partners LLP**, un Sustainability Committee composé de six membres occupant des fonctions diverses se réunit tous les mois pour évoquer l'ensemble des sujets ESG, tant au sein de la société de gestion que dans son portefeuille de participations. Au sein du portefeuille, l'approche ESG est mise en œuvre avec le soutien opérationnel des équipes de l'OEP (Operational Excellence Practice).

La responsabilité est une partie intégrante de l'approche d'Apax en matière d'investissement, et couvre l'ensemble du cycle d'investissement, des *due diligences* menées avant l'acquisition jusqu'au suivi post-investissement :

- avant l'acquisition : réalisation de *due diligences* visant à identifier les risques en matière d'ESG et des leviers potentiels de création de valeur ;
- tout au long de la période d'investissement : définition d'une feuille de route, nomination d'un responsable ESG au sein de la société, accompagnement dans la mise en œuvre et mise en place d'un reporting ESG afin de mesurer les progrès réalisés ;
- à la sortie : *due diligence* de cession visant à valoriser la performance ESG de l'entreprise.

Étant le plus souvent actionnaires majoritaires ou de référence au travers des fonds qu'elles gèrent, les deux sociétés Apax Partners ont la capacité d'agir sur la stratégie des entreprises et peuvent ainsi les accompagner dans le déploiement de leur politique ESG. Leur influence respective porte sur une vingtaine d'entreprises représentant un effectif global d'environ 20 000 salariés pour **Apax Partners SAS**, et sur une trentaine d'entreprises représentant plus de 100 000 salariés pour **Apax Partners LLP**.

Pour favoriser le reporting des données ESG les deux sociétés Apax Partners ont déployé des logiciels dédiés. Ainsi, **Apax Partners SAS** a mis en place en 2020 sa plateforme numérique **Reporting 21** qui permet de collecter de façon rapide et efficace les données de toutes les entreprises de son portefeuille, afin d'obtenir un reporting précis, complet et percutant en matière d'ESG.

Les informations collectées et retraitées par les deux sociétés de gestion sont communiquées à leurs investisseurs dans le cadre d'un reporting semestriel sur la performance des fonds et des sociétés du portefeuille. Une synthèse fait l'objet d'une communication plus large, disponible en ligne sur les sites www.apax.fr et www.apax.com. **Apax Partners SAS** publie sur son site Internet une section Responsabilité qui décrit sa politique ESG, et présente, dans son rapport annuel, les démarches et initiatives des sociétés du portefeuille et un bilan social de l'ensemble du portefeuille (effectifs, masse salariale, politiques sociales). **Apax Partners LLP** publie chaque année un rapport spécifique (Sustainability Report) qui décrit également sa politique ESG et donne une synthèse des chiffres collectés auprès des sociétés du portefeuille sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Responsabilité environnementale

L'empreinte environnementale directe des deux sociétés de gestion Apax est limitée, du fait de la nature même de leur activité. Toutes deux ont toutefois réalisé un bilan carbone, ce qui a permis de sensibiliser les équipes et de mettre en place des procédures de fonctionnement respectueuses de l'environnement.

Au sein même du portefeuille de participations, l'impact environnemental est relativement faible étant donné que les quatre secteurs d'investissement d'Apax sont peu capitalistiques. Néanmoins, les sociétés gérées par **Apax Partners SAS** (une vingtaine de participations au 31 décembre 2020) ont mis en place des indicateurs de suivi en matière d'émission de CO2 et d'intensité carbone, indicateurs qui font l'objet d'un reporting annuel. Une charte d'achats responsables a par ailleurs été signée par 7 sociétés, 9 participations ont mis en place un suivi de leurs fournisseurs et 6 sociétés réalisent des audits ESG de leurs fournisseurs. Une attention particulière est portée aux achats de matières premières.

Afin de répondre à l'objectif de protection de la planète tout en permettant aux sociétés d'exercer leurs activités de façon pérenne, **Apax Partners LLP** a, de son côté, défini les cinq objectifs prioritaires suivants en termes de responsabilité environnementale.



Les principaux indicateurs suivis au sein du portefeuille sont les suivants : consommation d'électricité, consommation de papier et emballages, production de déchets et accidentologie en matière environnementale.

Responsabilité sociale

Sur le plan social, **Apax Partners SAS** emploie environ 50 personnes dont une trentaine de professionnels de l'investissement, et **Apax Partners LLP** emploie plus de 230 personnes dont plus de 120 professionnels de l'investissement répartis sur sept bureaux dans le monde. Ces professionnels sont recrutés selon des critères d'excellence (grandes écoles, MBA, expériences internationales). Les deux sociétés jouissent d'une notoriété et d'un leadership qui attirent les meilleurs talents. Leur politique sociale contribue à les fidéliser et à les motiver : bonnes conditions de travail, politique de rémunération compétitive et incitative au regard des pratiques du marché (intéressement aux résultats de la Société et aux performances des fonds), programmes de formation individuels et collectifs, processus d'évaluation structuré, perspectives d'évolution et de promotion en interne.

Responsabilité en matière de gouvernance

Au niveau de leur activité, les deux sociétés de gestion ont toujours veillé à ce que les meilleures pratiques soient mises en œuvre au sein des sociétés dans lesquelles elles sont actionnaires, notamment en termes de gouvernance (alignement des intérêts entre les actionnaires et l'équipe de direction, composition des Conseils, indépendance des administrateurs, Comités d'Audit...). Elles ont par ailleurs exclu de leur univers d'investissement certains secteurs d'activité (ex. armement, tabac).

Tant **Apax Partners SAS** qu'**Apax Partners LLP** s'assurent que les entreprises de leur portefeuille respectent les lois et réglementation anti-corruption et mettent en place des Codes de Conduite et d'Ethique, lorsqu'elles n'en sont pas déjà dotées. La cybersécurité est également un enjeu majeur pour les deux sociétés et **Apax Partners LLP** a mis en place une fonction dédiée dans plus de 70 % des participations qu'elle gère.

<p>Apax Partners LLP</p>	<p>A rejoint, aux côtés de grands noms du <i>Private Equity</i> international, un programme global visant à promouvoir la diversité, l'égalité et l'inclusion, tant au sein des sociétés de gestion que dans les participations qu'elles gèrent.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les 46 signataires de cette initiative s'engagent à fixer des objectifs ambitieux en matière de recrutement et de rétention, appuyés par des données chiffrées en matière de recrutement par genre et par ethnie notamment. ● Les signataires s'engagent à recruter un responsable dédié au sein de leur organisation et à former leurs collaborateurs. <p>Ainsi, un associé responsable de l'inclusion et de la diversité a été nommé par Apax Partners LLP pour veiller à la mise en pratique de ces objectifs.</p>	<p>S'assure que les sociétés du portefeuille respectent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les réglementations locales en matière de droit du travail ; ● mettent en place des processus visant à améliorer les conditions de travail de leurs salariés (santé, sécurité, élimination du recours au travail forcé -notamment celui des enfants - et lutte contre le harcèlement).
<p>Apax Partners SAS</p>	<p>A signé la charte sur la diversité élaborée par les membres de France Invest :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Équipes Apax partners SAS : objectif d'atteindre 25 % de femmes occupant des postes senior à horizon 2030 et 30 % à horizon 2035. ● Sociétés du portefeuille : objectif d'atteindre 40 % de femmes dans les équipes de direction à horizon 2030, sachant que 78 % des participations avaient mis en place un plan diversité à fin 2019. 	<p>Met l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le déploiement de programmes de formation ; ● la répartition des bénéfices au sein des sociétés du portefeuille.